

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 FÉVRIER 2024

Présents : BRUNEL Didier, VIGNOBOUL Cécile, TEISSEDE Murielle, VIGOUROUX Didier, ALLE Jean-Louis, ALIBERT Lucien, BOUQUET Stéphanie, BUGEAUD Eliane, CAYROCHE Marie-Xristine, CAYROCHE Pierre, ROL Sébastien, RUNEL Fanny.

Représentés : JOURDAN-OSTY Florence par BRUNEL Didier, LAURENS Sébastien par ALIBERT Lucien, MONTCHAMP Axelle par VIGNOBOUL Cécile.

DELIBERATIONS

1) Approbation du compte rendu du conseil du 12 décembre 2023

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à délibérer afin d'approuver le compte-rendu du conseil municipal du 12 décembre 2023 comme imposé par l'ordonnance n° 2021-1310.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le compte-rendu.

2) Subventions aux associations 2024

Monsieur le Maire expose au conseil municipal les subventions accordées aux associations en 2023 (pour un total de 16 250.00 €) et propose un nouveau tableau d'attribution des subventions pour l'exercice 2024 (pour un total de 15 675.00 €).

Monsieur le Maire propose de délibérer pour valider les subventions exposées.

Après discussions et après en avoir délibéré, le conseil municipal valide les attributions de subventions proposées.

3) Numérotation des voies

Monsieur le Maire informe le conseil que dans le cadre de l'adressage de la commune, la numérotation de la RD 806, de la Route du Crouzet, du chemin du Planas, de l'Impasse de La Truquo et du Chemin des Caïres ont été effectuées et sont prêtes à être définitivement validées par délibération.

Monsieur le Maire propose donc de valider la numérotation telle que présentée.

Après discussions et après en avoir délibéré, le conseil municipal valide les appellations et numérotations exposées.

4) Validation des zones d'accélération d'énergies renouvelables

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il convient de délibérer pour valider la carte reprenant les zones d'accélération présentée par Monsieur Didier VIGOUROUX lors du dernier conseil.

Monsieur le Maire rappelle que ces zones ne sont que des indications et ne valident ni n'invalident pas les projets en cours et à venir.

Après une présentation sur le site internet de la commune sur une période de deux mois, durant laquelle les administrés pouvaient réagir, le conseil municipal décide de valider les zones indiquées comme présentées sur le plan, vu qu'aucune remarque n'a été faite durant la période de concertation.

5) Signature de la convention avec la société Enedis

Monsieur le Maire informe le conseil que dans le cadre du projet privé photovoltaïque sur le bâtiment agricole du GAEC « Belle aventure » à Alteyrac, il convient de délibérer pour valider l'implantation du transformateur Enedis sur le domaine public. Le plan présenté indique précisément son futur emplacement.

Monsieur le Maire rappelle qu'après la signature de cette convention, il ne sera plus possible de déplacer le transformateur sans frais pour la collectivité.

Monsieur le Maire précise également qu'à la suite d'une négociation avec Enedis, il a été convenu de reprendre la chaussée au droit de la maison de Monsieur LAVAURE afin de faire la réfection d'une tranchée déjà existante.

Il convient de délibérer afin de donner à Monsieur le Maire l'autorisation de signer la convention avec Enedis pour l'emprise sur le domaine public.

Après discussions et après en avoir délibéré, le conseil municipal valide l'implantation du transformateur et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

6) Validation des projets subventionnables par les amendes de police

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre des amendes de police délivrées par le CD48, la commune peut proposer jusqu'à trois réalisations de travaux portant sur la sécurité routière.

Monsieur le Maire propose d'y inscrire les trois projets ci-dessous :

- Mur de soutènement à Coulagnet : 40 632.00 € HT

- Signalétique : 7 896.00 € HT
- Glissière de sécurité à Coulagnet : 12 960.00 € HT

Monsieur le Maire propose donc de délibérer pour valider les projets mentionnés.

Après discussions et après en avoir délibéré, le conseil municipal valide les projets présentés.

7) Choix de la Maîtrise d'œuvre pour Coulagnet

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le projet de Coulagnet avançant, il convient de choisir un bureau d'études pour l'aménagement du village de Coulagnet.

Il rappelle au conseil qu'en ce qui concerne la partie AEP, le bureau d'études RCI avait été missionné par la commune. La communauté de communes Randon Margeride a retenu le bureau d'études Frayssinet pour la partie assainissement.

Afin de ne pas complexifier le projet, il a été proposé au bureau d'études RCI d'arrêter sa mission à l'acheminement des réseaux au niveau des bâtiments agricoles du GAEC de Coulagnet et ne pas prendre en charge la partie concernant l'intérieur du hameau. Ainsi, le bureau d'études Frayssinet pourrait prendre en charge, depuis la fin des ouvrages de RCI, la distribution de l'AEP sur le hameau, l'assainissement et l'aménagement du village. Cette mutualisation permettra de limiter les coûts et simplifiera le suivi des opérations.

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal de valider l'attribution des missions précédemment citées au bureau d'études Frayssinet.

Après discussions et après en avoir délibéré, le conseil municipal valide l'attribution de la maîtrise d'œuvre au bureau d'études Frayssinet.

8) Approbation du nouveau zonage d'assainissement de Coulagnet

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un avis favorable du commissaire enquêteur pour le nouveau zonage d'assainissement de Coulagnet a été rendu. Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agissait de changer le zonage sur le hameau de Coulagnet en assainissement collectif et non plus en assainissement individuel. Il est désormais nécessaire que la collectivité délibère pour approuver cette décision.

Après discussions et après en avoir délibéré, le conseil municipal valide le nouveau plan de zonage d'assainissement du hameau de Coulagnet.

9) Approbation du projet d'implantation de l'antenne relais de téléphonie mobile

Monsieur le Maire indique que suite à la demande déposée auprès des services de l'État, la commune a été retenue pour bénéficier du dispositif d'amélioration de la couverture mobile. Il indique que, comme lors des précédentes études, c'est l'entreprise FREE qui est en charge du dossier mais rappelle que l'antenne profiterait aux 4 opérateurs de téléphonie.

Monsieur le Maire informe qu'il convient de délibérer pour approuver le projet et l'autoriser à signer tous les documents nécessaires à la bonne conduite du projet.

Après discussions et après en avoir délibéré, le conseil municipal valide le projet et autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à sa bonne conduite.

SUJETS A ABORDER

Avancement du projet d'aménagement et d'AEP à Coulagnet

Monsieur le Maire informe le conseil que le dossier a finalement reçu un avis favorable du CoDERST, l'arrêté préfectoral définitif portant déclaration d'utilité publique et autorisation d'utilisation des eaux, nécessaire pour le lancement des travaux a été signé par Monsieur le Préfet.

Monsieur le Maire indique également au conseil que deux réunions ont eu lieu :

La première le 16 janvier avec le bureau d'études RCI en charge de L'AEP. Comme évoqué précédemment, celle-ci a permis de redéfinir les missions de chaque bureau d'études. Monsieur POUDEVIGNE s'est également engagé à transmettre les pièces nécessaires au lancement de l'AO fin février.

La seconde, le 16 février 2024, en présence de Monsieur PAGES représentant la communauté de communes Randon Margeride pour la partie assainissement, de Monsieur RAYNALDY représentant le SDEE pour la partie enfouissement et extension des réseaux électriques et du bureau d'études Frayssinet en charge de la maîtrise d'œuvre pour la CCRM.

Cette réunion avait pour but de coordonner les différentes parties du projet.

Concernant les réseaux électriques, le projet est divisé en deux parties. Une partie concerne l'extension du réseau de l'entrée des bâtiments agricoles du GAEC de Coulagnet jusqu'au réservoir, soit environ 330 ml pour prévoir un branchement UV. Une première estimation pour cette partie a été chiffrée à 5 900.00 €.

Une seconde, concerne l'enfouissement des lignes aériennes existantes avec une première estimation d'un montant de 79 755.00 € comprenant une participation de la commune à hauteur de 29 770.00 €.

Concernant l'assainissement, Monsieur le Maire rappelle au conseil que cette partie revient à la communauté de communes mais qu'il est indispensable de coordonner les travaux. Monsieur PAGES a informé la collectivité que des formalités administratives sont encore nécessaires au lancement des travaux et qu'ils sont encore en attente de réponse à leur demande de subvention. Il indique cependant, qu'une fois ces procédures passées, il s'engage à coordonner les travaux prévus entre l'entrée des bâtiments agricoles du GAEC de Coulagnet et la dernière maison desservie par l'AEP. Monsieur le Maire rappelle que les réseaux d'assainissement continuant ensuite vers un bassin ne sont pas à la charge de la commune.

Enfin, concernant la partie qui revient à la commune soit la distribution aux administrés depuis les ouvrages de RCI, l'enfouissement des réseaux téléphoniques et l'aménagement du village, c'est le bureau d'études Frayssinet qui, comme pour la partie assainissement, prendra en charge le dossier. Des propositions financières devraient être adressées à la collectivité d'ici à la fin du mois proposant plusieurs variantes.

Débat d'orientation budgétaire 2024

Monsieur le Maire Informe le conseil que les dernières écritures de clôture budgétaire ont été passées pour l'année 2023 et que la commune devrait bientôt recevoir le compte de gestion de la trésorerie.

Il est donc temps de réfléchir aux lignes directrices pour le budget 2024 qui sera présenté au prochain conseil.

Monsieur le Maire rappelle que certains projets sont déjà prévus pour les inscriptions budgétaires 2024 :

- Réfection de l'éclairage public
- Mise en place de panneaux photovoltaïques
- Rénovation énergétique de la Mairie
- Aménagement de Coulagnet
- Aire d'accueil de Coulagnet
- AEP Coulagnet
- Rénovation énergétique des logements
- Programme voirie 2024

Plan de déploiement des activités physiques et sportives sur L'Écoline

Monsieur le Maire informe le conseil qu'à la demande de l'académie, une expérimentation sur le déploiement des activités physiques et sportives va être mise en place sur L'Écoline durant le 3^{ème} trimestre.

Ce plan prévoit la mise en place des 30' APQ (Activité Physique Quotidienne) durant la classe, mais également pendant la pause méridienne. Plusieurs réunions de travail ont eu lieu avec l'équipe enseignante et les différents partenaires. Une réunion de présentation aux parents a eu lieu le 8 février en présence du DASEN et du directeur de l'ARS.

Un test sportif sur la classe des CE et CM sera conduit par l'académie au début et à la fin de la période pour évaluer l'évolution du groupe. En parallèle, les enseignantes devront évaluer également l'amélioration sur la capacité d'apprentissage des enfants. Un compte rendu sur cette expérimentation sera transmis en fin de période à la fin de l'année scolaire.

Réfection de la VC 20

Monsieur le Maire informe que, comme pour l'exercice 2023, la commune peut demander une subvention pour un montant maximal de 9 000.00 € pour la réfection du chemin utilisé pour l'acheminement des câbles entre les éoliennes et le PDL de la Brageresse.

Un devis a donc été demandé à l'entreprise SLE pour la réfection de la deuxième partie de la voie. Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que des travaux pour un coût de 12 978.00 € avaient déjà été réalisés en fin d'année 2023.

Travaux en régie

Monsieur le Maire projette et présente au conseil municipal les travaux réalisés par les agents techniques notamment l'aire de pique-nique, la mise en place de la signalétique d'intérêt local, les plantations en bordure de la RD 806, la réfection des murs à l'école et l'élagage des arbres.